



Centre intercommunal
d'action sociale du Libournais

Envoyé en préfecture le
17/04/2024 Reçu en préfecture le
17/04/2024 Publié le
ID : 033-200032852-20240411-2024_04_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Libournais, se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, à Libourne, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2024 par Monsieur le Président du CIAS, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 29 mars 2024				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
Président				
1. Philippe BUISSON			X	Sébastien LABORDE
Vice-Président				
2. Sébastien LABORDE	X			
Membres élus				
3. Sandy CHAUVEAU		X		
4. Marie-Noëlle LAVIE	X			
5. Jocelyne LEMOÏNE	X			
6. Brigitte NABET-GIRARD		X		
7. Jean-Luc LAMAISON		X		
8. Josette TRAVAILLOT	X			
9. Fabienne KRIER			X	Jean-Pierre REYREL
10. Hervé ALLOY		X		
11. Eveline LAVAURE-CARDONA			X	Anne-Marie ROUX
12. Marianne CHOLLET			X	Gilles BELAIR
Membres nommés				
13. Jocelyne ANTONIAZZI		X		
14. Jean-Pierre REYREL	X			
15. Brigitte METGE		X		
16. Michelle LACOSTE		X		
17. Nadine DUPROL		X		
18. Jean-Luc LETERME		X		
19. Karine BLAUDIER		X		
20. Sandrine LABEDADE		X		
21. Gilles BELAIR	X			
22. Anne-Marie ROUX	X			
23. Martine LALLET VAN BAEINGHEM	X			
SOUS-TOTAL	8	11	4	
Total présents ou ayant donné pouvoir				12

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CIAS du Libournais
Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
Mme Marie-France LAFAGE Responsable du Pôle Moyen du CCAS de Libourne
Mme Sylvia BROUSSE, assistante administrative

2024-04-10 CIAS : Subvention au Centre de Santé Hospitalo Communal Jean Pierre BONIMOND de Coutras- 2024

Vu la délibération n° 2015-06-077 du 2 juin 2015 élargissant la compétence de la Cali au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire en matière de soutien aux équipements de santé pluridisciplinaire et à l'attractivité médicale.

Vu la délibération du 3 décembre 2019 modifiant l'intérêt communautaire en matière d'action sociale et en confiant la gestion au CIAS du libournais

Considérant que l'intérêt communautaire concerne :

- « - Le soutien aux actions de promotion et de prévention de la santé à l'échelle supra communale,
- La contribution à l'amélioration du parcours de santé sur le territoire, notamment en matière de santé mentale,
- La participation à la promotion des habitudes de vie et un environnement favorable à la santé à l'échelle supra communale ».

Considérant que le Centre de Santé Jean Pierre BONIMOND a pour vocation de faciliter l'accès de toute la population aux soins de premier recours ainsi qu'à des actions de prévention et de promotion de la santé.

Considérant la création de l'Association « Centre de Santé Hospitalo-communal de Coutras » le 16 décembre 2016 et l'ouverture du Centre Hospitalo Communal depuis le 2 mai 2017.

Considérant que le CIAS du Libournais peut attribuer des subventions aux associations entrant dans le champ de sa compétence,

Considérant que la gouvernance associative du Centre de Santé Jean Pierre BONIMOND de Coutras, est composée de représentants de la mairie de COUTRAS, de la CALI, du Centre Hospitalier de LIBOURNE, et de l'E.H.P.A.D « Primerose » de COUTRAS.

Considérant qu'une subvention a été versée fin 2023 pour l'exercice 2023, en lien avec un résultat de l'exercice budgétaire déficitaire de 71 333 €.

Considérant le budget prévisionnel 2024 qui stipule un résultat déficitaire de 26 580 € en tenant compte de la subvention de 20 000 € versée par le CIAS.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser d'une subvention de 20 000 €, au Centre de Santé Jean Pierre BONIMOND de Coutras.
- signer tous les documents et pièces relatifs à cette délibération.

Le projet du Centre de Santé de Coutras est d'être rattaché à moyen terme (2025) au Centre Hospitalier de Libourne. Ainsi la gestion serait assurée par le Centre Hospitalier de Libourne.

Budget CIAS / Mission santé publique
Imputations budgétaires : Ligne 6574

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Vice-Président
Sébastien LABORDE

Pour expédition conforme

Pour le Président,
Par délégation,
Sébastien LABORDE
Vice-Président du CIAS du Libournais



